



Enseignement religieux
et catéchèse
le responsable
Jean-Marc Meyer

Strasbourg, le 28 août 2019

Note aux pasteurs de l'UEPAL concernant les cours de religion à l'école primaire

Chers collègues,

Par la présente, je tiens à vous informer premièrement de quelques changements intervenus dans la gestion des Intervenants De Religion (IDR) du primaire, deuxièmement je rappelle les démarches pour la mise en place de cours interconfessionnel et troisièmement un appel pour solliciter de nouvelles vocations d'IDR.

1. Le Tableau de Bord des Ecoles (TBE)

Depuis fin mai, les services académiques du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont mis en place le TBE. Il s'agit d'un outil informatique ultra-sécurisé, qui devrait à court terme permettre de gérer plus facilement les affectations des IDR, ainsi qu'un éventuel remplacement. Cette base de données des écoles des deux départements du Rhin est interactive. Elle permet aux directeurs des écoles, aux services académiques, ainsi qu'aux services scolaires des trois cultes catholique, israélite et protestant d'interagir, quasiment en temps réel. Pour les cours interconfessionnels, une concertation de vive voix avec le service diocésain demeure nécessaire.

Après la rentrée, une réunion de concertation se tiendra à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), comme chaque année, pour procéder aux ajustements nécessaires.

Les remplacements des IDR s'effectueront également par le TBE. Sinon il n'y a aucun changement. Pour rappel, en cas d'absence, il convient au plus vite de prévenir le directeur de l'école, ainsi que le SERC - anny.north@uepal.fr ou 0388259035 – en précisant la durée de l'absence. Si l'absence dépasse la semaine, Madame NORTH pourra proposer un remplaçant déjà agréé par la DSDEN, celui-ci sera validé sous 24H par la DSDEN et les directeurs pourront vérifier que le remplaçant est bien agréé par les services académiques ... et donc qu'il est assuré. Les heures effectuées par le remplaçant seront automatiquement indemnisées.

Rappel de la règle d'accueil d'un invité pasteur ou laïc, dans la classe d'un IDR : Une semaine à l'avance, l'IDR demandera au directeur l'autorisation d'accueillir N.N. dans son cours.

2. Modalités pour la mise en place de cours interconfessionnels dans une école primaire

Il n'y a pas de changement notable. Ce sont toujours et exclusivement les autorités catholique et protestante qui accordent cette autorisation. Les responsables locaux des cultes, pasteur et prêtre, préparent un petit dossier comportant :

- Une feuille présentant l'intérêt du cours interconfessionnel
- L'accord formel du prêtre (et du conseil de paroisse ?)
- Pour les protestants, un extrait de délibération du conseil presbytéral du lieu d'implantation de l'école en question qui encourage cette initiative
- L'avis du directeur de l'école. Il n'y a jamais eu le moindre avis négatif.

Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine

- Le projet commun d'enseignement sur les 5 niveaux : dans les grandes lignes. Pour ce faire vous pouvez contacter le collègue Ove ULLESTAD en charge du primaire. Il pourra vous conseiller utilement
- L'engagement de mettre en place des réunions (2 en général) de concertation entre les équipes d'IDR catholique et protestant, pour harmoniser les contenus et se partager équitablement les heures. (Pour ce dernier point, n'oubliez pas d'en informer Madame NORTH)

Le dossier complet est envoyé au SERC par le pasteur – le prêtre en fera de même du côté catholique – dès que possible et au plus tard pour début mai. Les deux services se consultent, vérifient que tous les éléments indispensables s'y trouvent. Puis donnent leur avis qui sera transmis aux pasteur et prêtre ainsi qu'aux responsables de la DSDEN et le directeur de l'école concernés seront informés.

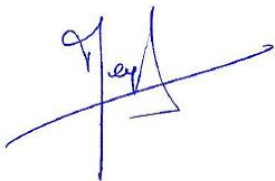
3. Besoins de nouveaux IDR

Dans les années à venir, il sera nécessaire de trouver de nouveaux candidats IDR pour assurer l'enseignement religieux à l'école primaire. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir susciter des vocations en ce sens au sein de vos paroisses. Il s'agit d'une nécessité, sans recrutement nous n'arriverons bientôt plus à assurer les heures de religion. En effet, la moyenne d'âge des IDR est relativement élevée et les départs à la retraite vont s'accélérer. D'avance merci pour votre effort ! Toutes précisions, notamment sur les cursus de formation peuvent être données par Ove ULLESTAD (ove.ullestad@uepal.fr), en charge du primaire.

Un grand merci à celles et ceux d'entre vous qui ont accepté d'assurer quelques heures en primaire.

Si vous avez des questions ou besoin d'infos, n'hésitez pas à nous contacter.

A chacune et chacun, je souhaite une bonne reprise et une année sereine.



Jean-Marc Meyer